



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 726-05-2026

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 6 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 726-05-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 726-00-2014 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET SES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET LA DURÉE DE MANDAT DES MEMBRES, LES MOTIFS D'ABSENCE, LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS DE SECRÉTAIRE ET LA PORTÉE DES SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Conformément à la Loi, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, situé à l'Hôtel de Ville au 575, rue Principale, à Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau ou en en faisant une demande par écrit, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Le règlement sera aussi disponibles très prochainement sur le site WEB de la ville à : <https://www.st-amable.qc.ca/ville/administration/reglements-municipaux>

Saint-Amable, ce 8^e jour d'octobre 2026.

Maxime Dupuis
Signé avec ConsignO Cloud (08/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Maxime Dupuis
Greffier adjoint